

DECISION PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

REPRÉSENTATION DE GRANDANGOULÈME AU
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS –
DOSSIER N° 2200613-3

DGA Ressources et Relations aux
administrés - Affaires juridiques
Numéro : 2022-D-110

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRAND ANGOULEME,

- Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°99 du conseil communautaire du 2 juillet 2020 portant élection de Monsieur Xavier BONNEFONT en qualité de Président du GrandAngoulême,

Vu, la délibération n°130 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour agir en justice au nom de GrandAngoulême;

Vu, la requête enregistrée le 9 mars 2022 par le tribunal administratif de Poitiers sous le numéro 2200613-3,

DECIDE

Article 1^{er} – De mandater Maître Florian MOKHTAR afin de représenter et assurer la défense des intérêts de GrandAngoulême dans le cadre de l'affaire n°2200613-3 pendante devant le tribunal administratif de Poitiers.

Article 2 – Les crédits sont inscrits au budget annexe transports – article 6227.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 19 AVR. 2022

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 19 AVR. 2022
Publié ou notifié,
Le

19 AVR. 2022

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION À
MONSIEUR PHILIPPE VERGNAUD POUR LA
COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT
COMMERCIAL DU MARDI 26 AVRIL 2022**

DGS - Commerce/Agriculture/Haut
débit
Numéro : 2022-A-112

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, l'arrêté préfectoral du 7 avril 2022 portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner le dossier de la société centrale des bois et des scieries de la Manche,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur Philippe VERGNAUD pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême à la commission départementale d'aménagement commercial du mardi 26 avril 2022,

A R R E T E

Article 1^{er} – Monsieur Philippe VERGNAUD, conseiller délégué membre du bureau de GrandAngoulême, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération, en mes lieu et place, à la commission départementale d'aménagement commercial du mardi 26 avril 2022.

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur Philippe VERGNAUD et à Monsieur le directeur général des services.

Angoulême, le 19 AVR. 2022

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 19 AVR. 2022
Publié ou notifié,
Le 19 AVR. 2022